



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 février 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 6 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les 30 jours de l'application du paragraphe 5 de ladite résolution, notamment de l'état des arrangements financiers, logistiques et administratifs concernant la MINUAD et des progrès qu'elle accomplit en vue d'être pleinement opérationnelle. Le rapport rend compte des mesures prises pour réaliser ces objectifs durant le mois de janvier 2008. Un rapport distinct sera présenté en application du paragraphe 21 de la résolution susmentionnée.

II. Sécurité

2. Au cours des deux derniers mois, les conditions de sécurité ont continué de se dégrader au Darfour-Ouest, les forces régulières tchadiennes et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ayant mené plusieurs attaques à l'intérieur du territoire soudanais. La situation au Darfour-Nord et au Darfour-Sud est restée relativement stable. La tension a continué de régner dans les camps de déplacés et les braquages de véhicules se sont poursuivis. Une semaine après le transfert des responsabilités de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la MINUAD, cette dernière a dû faire face à sa première agression armée.

3. La tension s'est considérablement accrue le long de la frontière soudano-tchadienne après que quelque 74 véhicules transportant des forces régulières tchadiennes soient entrés au Darfour-Ouest en décembre 2007 et aient fait la jonction avec des éléments du MJE dans la zone de Jebel Moon (Darfour-Ouest), fin décembre et début janvier. Une force dirigée par le MJE a attaqué plusieurs villages au nord d'El Geneina, dans la zone de Sirba, et menacé de s'en prendre à El Geneina. En réaction, le Gouvernement soudanais a renforcé El Geneina en y transférant deux bataillons de Nyala et, à la mi-janvier, a lancé une opération militaire terrestre et aérienne pour repousser le MJE au nord d'El Geneina.

4. À la même période, c'est-à-dire début janvier, les forces régulières tchadiennes ont lancé un certain nombre de raids aériens contre des rebelles tchadiens au



Darfour. Le 6 janvier, dans un des incidents les plus graves, la Force aérienne tchadienne a bombardé les villages de Gokar et de Wadi Rady, à environ 25 kilomètres au sud d'El Geneina. Six rebelles tchadiens ont été tués et quatre grièvement blessés. Un effectif de 283 membres du personnel humanitaire basé dans les zones touchées par les affrontements, au nord et au sud d'El Geneina, a dû être transféré dans cette ville et dans d'autres localités du Darfour, ce qui a, de fait, mis un terme à l'aide apportée à la population civile. Si de nombreux travailleurs humanitaires ont pu relancer des projets au sud d'El Geneina, les forces armées soudanaises et la sécurité nationale ont continué d'interdire aux organismes d'aide l'accès aux zones actuellement tenues par le MJE au nord d'El Geneina.

5. Le 30 décembre 2007, les forces gouvernementales ont arrêté six membres du MJE, dont le représentant du mouvement auprès de la Commission du cessez-le-feu, dans les locaux de l'ancienne Commission du cessez-le-feu de la MUAS, situés à l'intérieur du camp de la MUAS à El Fasher. Un membre du groupe dissident du MJE (Direction collective) a également été arrêté, le 13 janvier. Le Gouvernement soudanais a accusé les personnes arrêtées d'avoir soutenu les opérations du MJE au Darfour-Ouest. Tout en condamnant les opérations militaires que venait de mener le MJE, la MINUAD a vivement exhorté les autorités soudanaises à libérer les rebelles détenus. Le 17 janvier, à la suite d'un dialogue soutenu entre la Mission et les autorités soudanaises, tous les membres du MJE, y compris un représentant du mouvement qui avait été arrêté précédemment, ont été libérés.

6. Au cours de la période à l'étude, la violence a diminué au Darfour-Nord et au Darfour-Sud entre les parties au conflit. Les consultations internes en cours entre les groupes rebelles concernant la composition, la structure et la direction du Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) ont contribué à l'instauration de ce calme relatif. Au Darfour-Sud, les conflits tribaux et les mauvaises récoltes de la zone de Buram ont obligé quelque 6 000 civils à chercher refuge dans les camps de déplacés de Nyala.

7. Dans tout le Darfour, la tension s'est maintenue à l'intérieur des camps de déplacés. Au Darfour-Nord, les partisans d'Abdul Wahid, qui s'opposent au processus de paix, ont multiplié les manifestations. La tension s'est accrue en raison des pressions exercées par le Gouvernement afin que les personnes déplacées regagnent leurs foyers alors que, manifestement, les conditions de sécurité ne se sont pas améliorées. Au Darfour-Ouest, les résidents du camp de déplacés d'Ardamata (près d'El Geneina) ont dû faire face à des actes de harcèlement et d'intimidation de la part de miliciens armés qui, suite à un désaccord relatif à un dédommagement pour vol d'animaux, menaçaient de brûler leurs abris et ont, selon les informations, attaqué des civils à de multiples occasions.

8. Le banditisme et les agressions ciblées se sont poursuivis au cours de la période à l'étude. En 2007, 154 véhicules appartenant à des organisations internationales ont été enlevés, tendance qui s'est maintenue en 2008 avec, au 24 janvier, 30 braquages de véhicules, y compris l'enlèvement de 23 camions du Programme alimentaire mondial (PAM) transportant des charges pleines de produits alimentaires. La qualité des opérations humanitaires s'en est considérablement ressentie. Certains incidents ont pris une tournure particulièrement violente. Ainsi, le 13 janvier, un chauffeur du PAM a été tué par balles lors d'une tentative de braquage de véhicule à El Geneina.

9. Le 7 janvier, un convoi de ravitaillement de la MINUAD a essuyé des tirs des forces armées soudanaises à deux kilomètres de Tine (Darfour-Ouest). Un chauffeur soudanais a été blessé, tandis qu'un camion-citerne de transport de diesel et un véhicule blindé de transport de troupes ont été gravement endommagés. Une enquête conjointe MINUAD-Gouvernement soudanais devrait permettre de déterminer la cause de l'attaque et d'identifier les mesures susceptibles de garantir que de telles attaques, qui sont contraires à la politique déclarée du Gouvernement soudanais de soutien aux opérations de la MINUAD, ne se reproduisent pas.

III. Effectifs de la Mission

10. Tous les hauts responsables de la Mission sont désormais en place depuis l'arrivée au Soudan, le 18 janvier, du Représentant spécial adjoint chargé des opérations et de la gestion. La MINUAD coopère avec la Commission de l'Union africaine et le Siège de l'ONU en vue de pourvoir des postes d'importance cruciale, tels que ceux du chef adjoint de la police délégué aux opérations, du chef d'état-major et du chef de l'information.

11. Au 31 janvier, l'effectif total de la MINUAD s'élevait à 9 126 fonctionnaires en tenue, dont 7 476 soldats, 1 510 agents de police et une unité de police constituée. À la même date, 1 256 civils, soit 23 % de l'effectif autorisé, était déployés.

IV. Constitution des contingents et des forces de police

12. Au moment du transfert des responsabilités, 80 % des postes du personnel de l'état-major de la force étaient pourvus (32 officiers sur 190 prévus), tandis que les postes de personnel des quartiers généraux de secteur, d'observateur militaire et d'officier de liaison étaient pourvus à un niveau se situant entre 80 et 90 % des besoins. De nombreux officiers de la MUAS qui ont rejoint la MINUAD arriveront au terme de leur période de service dans quelques semaines. Pour la composante militaire de la MINUAD, les priorités consistent à remplacer ces officiers, à pourvoir les postes vacants et à former le personnel des quartiers généraux de secteur.

13. Le premier contingent de la compagnie chinoise du génie, qui a été déployé fin novembre, a entamé des travaux au site prévu pour le grand camp de Nyala, où il s'installera début février. En outre, un matériel essentiel destiné à deux bataillons, notamment des véhicules blindés de transport de troupes, est arrivé dans la zone de la Mission et il est procédé aux démarches nécessaires pour immatriculer et transférer ce matériel en vue de son utilisation opérationnelle.

14. Au cours de la période à l'étude, l'Égypte, l'Éthiopie et les Pays-Bas ont entrepris des préparatifs de déploiement (visites de reconnaissance, négociations de mémorandums d'accord). Le matériel destiné au corps principal de la compagnie chinoise du génie, aux unités égyptiennes des transmissions et des transports, à l'hôpital nigérian de niveau II et à l'unité logistique polyvalente bangladaise est en cours de chargement et d'expédition à destination du Soudan et du Darfour. En attendant l'arrivée du matériel lourd dans les lieux de déploiement de ces unités, les nouvelles affectations de personnel s'effectueront fin février et début mars 2008.

15. La Police de la MINUAD a intégré 1 380 agents de police de la MUAS et 124 fonctionnaires du dispositif d'appui initial et du dispositif d'appui renforcé. Quatre des 26 postes de haut responsable ou de spécialiste de la police autorisés ont été pourvus. Il s'agit notamment des postes de Chef de la police et de Chef adjoint de la police chargé du développement.

16. Des officiers de police ont été nommés à des postes clefs, selon que de besoin, sur une base intérimaire, en attendant le recrutement et l'affectation d'un personnel permanent et le Chef de la police a fait connaître les ordres de déploiement pour tout le personnel de police de la MINUAD. La Mission communique à tous les anciens policiers de la MUAS des informations sur les nouvelles conditions de service en vigueur après le transfert des responsabilités et procède à la reconversion et à l'accueil des agents de police précédemment affectés à la MUAS ainsi qu'à la formation du personnel de police nouvellement recruté.

17. Si des missions de reconnaissance ont été effectuées par les pays qui fournissent des effectifs de police, notamment l'Égypte, l'Indonésie, le Népal et le Sénégal, le déploiement des unités de police constituées accuse un retard considérable. À l'heure actuelle, seule l'unité de police constituée du Bangladesh se trouve dans la zone de la Mission, encore qu'un retard de sept semaines enregistré dans le transport de son matériel de Port Soudan à Nyala et les longs délais accusés dans la construction du camp spécial près de Nyala n'ont pas permis à cette unité de police de devenir opérationnelle avant fin janvier 2008.

V. Activités militaires et de police

18. Le quartier général de la force de la MINUAD élabore actuellement ses procédures opérationnelles. En raison d'un manque d'espace au quartier général, les éléments de la force sont répartis sur quatre sites à El Fasher, situation qui entrave le renforcement de la cohésion et la mise en œuvre de méthodes de travail efficaces. Néanmoins, l'installation des sièges de la Police et de la force dans des locaux communs a permis de réaliser d'importants progrès dans les domaines de la coordination et de la coopération entre les deux composantes.

19. La restructuration de la force, destinée à lui permettre de s'acquitter de sa mission, se heurte à la lenteur des procédures de transfert du matériel de la MUAS, notamment les véhicules et les radios, ainsi qu'au recours à un service internet commercial et à l'utilisation de téléphones satellitaires Thuraya pour le commandement et la conduite des opérations et pour les communications opérationnelles de routine. L'équipe de l'Union africaine chargée de la liquidation collabore étroitement avec la MINUAD en vue du transfert de ressources essentielles.

20. Les retards enregistrés dans le déploiement des unités militaires et des unités de police de la MINUAD ont limité le nombre, la fréquence et la durée des patrouilles, ainsi que la possibilité, pour la force, d'exercer assez tôt une présence visible pour la population du Darfour. Dans un premier temps, la Mission a dû s'attacher en priorité à mettre en place des structures de base sûres destinées à sécuriser ses sites et à assurer la viabilité de ses moyens logistiques. Cependant, grâce à l'appui de la force, la Police de la MINUAD a pu affecter des patrouilles à la protection des femmes pendant le ramassage du bois de chauffe et à la sécurisation des camps les plus instables.

21. Le 6 janvier, la Commission de l'Union africaine a informé la MINUAD qu'elle avait reçu les fonds destinés à régler le reliquat de l'indemnité de subsistance des représentants des différentes parties à la Commission du cessez-le-feu. Des démarches ont été engagées pour effectuer le paiement final avant la fin janvier et obtenir le départ des représentants des mouvements des locaux de la MINUAD, en attendant que les parties conviennent d'un régime de cessez-le-feu intégral durant le processus politique en cours.

22. La composante de police de la MINUAD a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des communautés et de la police locales, en y associant les représentants locaux dans les camps de déplacés, et a continué de faire rapport sur les enquêtes de la police locale et d'en assurer le suivi. Lorsqu'elle disposera d'un nombre suffisant d'agents, la composante de police effectuera, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des patrouilles qui, de pair avec l'entrée en service de l'Unité de police constituée, lui permettront de jouer un rôle anticipatif et de contribuer à l'instauration de la confiance avec la police et les communautés locales du Darfour.

VI. Dispositions juridiques

23. Les négociations entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais concernant l'Accord sur le statut des forces ont repris le 14 janvier à Khartoum et l'Accord a été signé le 9 février lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part le Ministre des affaires étrangères, M. Deng Alor, le Représentant spécial conjoint, M. Rodolphe Adada, et les membres de la communauté diplomatique présente à Khartoum.

24. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine parachèvent l'échange de lettres qui définira leur partenariat au sein de la MINUAD.

25. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord portant prorogation des services de restauration dans les camps de la MINUAD jusqu'au 31 mars 2008 et des négociations ont été engagées concernant d'autres arrangements contractuels.

VII. Obstacles au déploiement

26. En matière de déploiement, la MINUAD continue d'éprouver de grandes difficultés à mobiliser des moyens essentiels à la réalisation de sa mission et à obtenir des terres et les autorisations nécessaires pour ses biens et ses équipements.

27. Le processus engagé pour constituer des unités d'aviation et de transport n'a pas encore abouti. Le Département des opérations de maintien de la paix a reçu de l'Éthiopie des promesses de contributions portant sur quatre hélicoptères d'attaque, mais les besoins sont encore considérables. Un mois après le transfert des responsabilités, la MINUAD n'a pas encore reçu de promesses de contributions concernant une unité de transport terrestre lourd et une unité de transport terrestre de taille moyenne, trois unités d'aviation militaire utilitaire (18 hélicoptères au total) et des hélicoptères d'attaque supplémentaires pour répondre à l'intégralité des besoins opérationnels (deux hélicoptères d'attaque en plus de ceux promis par l'Éthiopie). Ces moyens sont indispensables dans la mesure où ils permettraient à la MINUAD de se doter de toutes les capacités opérationnelles dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat. Le Département des opérations de maintien

de la paix étudie actuellement différentes solutions telles que les transferts entre missions, qui permettraient de combler une partie des insuffisances constatées dans le domaine de l'aviation.

28. Les 16 et 30 janvier 2007, la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a accueilli des réunions de pays susceptibles de fournir des contingents, ces rencontres ayant eu pour objet l'examen des possibilités de mise à disposition des moyens aériens nécessaires. Le Département des opérations de maintien de la paix se penche actuellement sur certaines propositions officieuses issues de ces réunions.

29. En ce qui concerne la police, de nombreux pays qui souhaiteraient mettre à disposition des unités de police constituées ne disposent pas des capacités logistiques nécessaires pour s'acquitter des tâches assignées. L'appui logistique des pays qui en ont les moyens jouerait un rôle primordial dans le renforcement des capacités des pays qui fournissent des unités de police constituées.

30. Le Gouvernement soudanais ayant indiqué que l'unité nordique ne serait pas acceptée, la Norvège et la Suède ont retiré leur offre début janvier. La perte de cette unité compromet gravement la capacité de la MINUAD d'établir et de consolider rapidement sa présence dans la zone étendue de ses opérations.

31. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine s'emploient, en collaboration avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, à accélérer le rythme des préparatifs de déploiement, y compris les missions de reconnaissance avant le déploiement, la négociation des mémorandums d'accord, la fourniture des descriptifs de chargement, à savoir les listes définitives de l'équipement et du matériel qui doivent être acheminés dans la zone des opérations. Seuls 5 descriptifs de chargement ont été communiqués par les pays qui fournissent des contingents, sur les 17 actuellement attendus. Les retards enregistrés dans la transmission de ces descriptifs prolongent les délais requis pour le déploiement.

32. À la mi-janvier, un mémorandum d'accord a été mis au point entre la MINUAD et le Gouvernement au sujet de terres à Zallingei. Les arrangements relatifs à l'attribution de terres et d'installations pour les bases de la MINUAD à Nyala et à El Geneina n'ont pas encore abouti. Les longues négociations concernant l'attribution de terres supplémentaires à El Fasher en vue de l'agrandissement du siège de la MINUAD se poursuivent. Le complexe ARC d'El Fasher ne peut accueillir actuellement que 58 personnes et 600 bureaux.

33. À la mi-janvier, l'Autorité de l'aviation civile soudanaise a délivré des certificats d'admission et d'homologation pour 12 hélicoptères. L'admission de 12 hélicoptères supplémentaires loués par l'ONU est en attente.

34. Le dédouanement du fret de la MINUAD continue d'enregistrer des retards et de soumettre la Mission à des pressions. Quatre véhicules blindés de transport de troupes nigériens, qui avaient été saisis par la sécurité nationale à l'aéroport de Nyala, ont été remis à la MINUAD au bout de quatre semaines. L'autorisation d'admission des tenues de la MINUAD, qui sont arrivées à Khartoum en novembre 2007, n'a été délivrée que vers le 21 janvier.

35. Il est également fait appel à la coopération du Gouvernement pour la prorogation des visas des sous-traitants qui fournissent des prestations aux troupes de la MINUAD au Darfour, et ce en attendant l'arrivée d'un nouveau sous-traitant.

La procédure d'appel d'offres relative au nouveau contrat est en bonne voie et devrait être parachevée très prochainement.

VIII. Dispositions financières

36. Dans sa résolution 62/232 en date du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale a autorisé l'ouverture d'un compte spécial pour la MINUAD et a ouvert, aux fins de la mise en place de celle-ci, un crédit de 1 275 700 000 dollars, soit une enveloppe mensuelle de 106,3 millions de dollars, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

37. Au 30 novembre 2007, le montant total des quotes-parts non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 964 900 000 dollars.

IX. Négociations de paix

38. Depuis la mise en route des pourparlers de paix du Darfour à Syrte, le 27 octobre, mon Envoyé spécial, M. Jan Eliasson, et son homologue de l'Union africaine, M. Salim Ahmed Salim, ont continué de consulter les parties en vue de préparer la principale phase des négociations. Ils ont effectué plusieurs missions au Soudan pour rencontrer des représentants du Gouvernement et des mouvements non signataires, ainsi que des membres de la société civile. Ils ont également tenu des consultations avec les quatre pays partenaires de la région (Égypte, Érythrée, Jamahiriya arabe libyenne et Tchad) en Érythrée et en Égypte.

39. Les démarches engagées par les mouvements non signataires pour unifier leurs structures politiques et leur commandement militaire se sont intensifiées depuis l'ouverture des pourparlers. Ces démarches ont été menées au Darfour et aussi à Juba sous les auspices du SPLM. Les mouvements se sont maintenant coalisés au sein de cinq grandes formations : l'Armée de libération du Soudan/Unité, l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid, l'Armée de libération du Soudan/Abdel Shafi, le Mouvement pour la justice et l'égalité/Khalil Ibrahim et le Front uni de résistance. Les consultations se poursuivent entre certaines de ces formations en vue de convenir de positions communes et d'une délégation à envoyer aux négociations. L'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation leur apporte un soutien actif dans ce domaine.

40. Lors d'une mission des envoyés spéciaux en janvier 2008, deux des cinq grandes formations (United Resistance Front et Armée de libération du Soudan/Unité) ont exprimé leur volonté de participer à des pourparlers préalables aux négociations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. Les envoyés spéciaux ont engagé des consultations avec des représentants de l'Armée de libération du Soudan/Abdel Shafi, du Mouvement pour la justice et l'égalité/Khalil Ibrahim et de l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid en vue d'obtenir un engagement similaire vis-à-vis du processus politique.

41. Dans les semaines à venir, la médiation continuera d'assister les mouvements dans leurs préparatifs, y compris les consultations relatives à diverses questions de fond (sécurité, partage du pouvoir, partage des ressources, questions foncières et questions humanitaires). L'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la

médiation continuera d'œuvrer avec la MINUAD et le Dialogue Darfour-Darfour en vue de mettre en place des forums consultatifs de la société civile. Ces forums devraient servir de cadres pour la concertation entre la médiation et les organisations de la société civile, les personnes déplacées et l'administration et les responsables traditionnels locaux.

42. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies constatent également la nécessité de désigner un médiateur en chef conjoint Organisation des Nations Unies-Union africaine, qui résidera à plein temps au Soudan et appuiera l'action des envoyés spéciaux. La sélection du titulaire de ce poste extrêmement important est en voie de conclusion avec l'Union africaine.

43. Le règlement de la crise entre le Parti du congrès national et le SPLM augure bien de la représentation du Gouvernement d'unité nationale aux négociations de fond. Cependant, aucune solution n'a encore été trouvée quant aux modalités de participation de Minni Minnawi, qui est signataire de l'Accord de paix pour le Darfour. Les envoyés spéciaux continuent d'exhorter toutes les parties à rechercher une solution à ce problème.

X. Observations

44. Je demeure extrêmement préoccupé par les conditions de sécurité sur le terrain. La situation humanitaire et l'accès aux civils qui ont besoin d'assistance ont été gravement compromis par les affrontements récents entre les forces gouvernementales et celles du Mouvement pour la justice et l'égalité/Khalil Ibrahim, au Darfour-Ouest, ainsi que par le renforcement constant du potentiel militaire de ces forces dans la région. À cet égard, je condamne de la manière la plus énergétique les attaques menées le 8 février contre des civils au Darfour-Sud, dans les villes d'Abu Suruj, Sirba et Seleia, offensives qui ont causé quelque 200 victimes et obligé plus de 10 000 civils à fuir leurs maisons et à traverser la frontière pour trouver refuge au Tchad. Ces attaques brutales, y compris les bombardements aériens, menées contre des agglomérations civiles constituent des violations graves du droit international humanitaire et compromettent les perspectives de paix et de réconciliation.

45. Compte tenu des conditions de sécurité qui prévalent sur le terrain, la priorité la plus urgente au Darfour est la cessation des hostilités, qui devra être assortie de mécanismes efficaces de surveillance. À cet effet, j'exhorte le Gouvernement et toutes les autres parties à coopérer pleinement avec les envoyés spéciaux dans les démarches qu'ils ont entreprises pour organiser les négociations dans les meilleurs délais. J'invite à nouveau toutes les parties à s'abstenir de recourir à la force et à s'asseoir à la table des négociations.

46. La situation au Tchad et la dégradation des relations entre le Soudan et le Tchad constituent également des sources de graves préoccupations et des obstacles réels au règlement politique de la crise du Darfour. La normalisation des relations bilatérales revêt une importance cruciale pour la réussite du processus de paix au Darfour et les perspectives de paix à long terme dans les deux pays. Je condamne les attaques transfrontières et j'exhorte chacun de ces deux pays à respecter la souveraineté territoriale de l'autre et à mettre en œuvre les accords de non-agression actuellement en vigueur.

47. Le 31 janvier à Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'Union africaine, j'ai discuté avec le Président Bashir des principales questions en suspens relatives au déploiement de la MINUAD. S'agissant de la question cruciale de la composition de la force et de la liste des pays fournisseurs de contingents que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont communiquée au Gouvernement soudanais le 2 octobre 2007, le Président n'a pas donné de réponse définitive. Si l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sont résolues à poursuivre ces discussions avec le Gouvernement soudanais, l'objectif principal des deux organisations demeure le déploiement d'une force équilibrée et impartiale, possédant les capacités et la détermination nécessaires pour se déployer en temps voulu. Nous nous sommes également attachés à constituer une force qui réponde sans conteste au critère du « caractère africain » mentionné dans la résolution 1769 (2007). Les pays qui fournissent des contingents demandent que le Gouvernement soudanais leur confirme d'urgence que leur contribution à la MINUAD est la bienvenue. La rapidité du déploiement est largement tributaire des délais dans lesquels cette question sera résolue.

48. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a effectué une mission dans la région du 21 au 29 janvier, en vue de s'entretenir avec des responsables gouvernementaux des questions en suspens relatives au déploiement de la MINUAD et d'examiner les conditions dans lesquelles l'opération se déroulait. Le 27 janvier, il s'est rendu à Addis-Abeba où il devait rencontrer, en compagnie du Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, M. Saïd Djinnit, le Sous-Secrétaire d'État soudanais, M. Mutrif Siddiq, pour examiner les questions en suspens concernant la MINUAD. La réunion a confirmé la nécessité de poursuivre et d'intensifier la coopération entre l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement concernant le déploiement de la MINUAD.

49. La mission du Secrétaire général adjoint a permis de confirmer les difficultés considérables qu'éprouve la MINUAD à assurer ne serait-ce qu'un niveau minimal de protection aux civils du Darfour. Cette situation est due à un certain nombre de facteurs, parmi lesquels la lenteur du déploiement des unités militaires et de police au Darfour. Du fait de la modicité des ressources humaines et matérielles dont elle dispose actuellement dans sa zone d'opérations, la Mission ne sera pas en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat ou de répondre à la très grande attente des civils du Darfour.

50. Il nous faut démontrer rapidement à la population du Darfour éprouvée par le conflit que la MINUAD améliorera concrètement leurs conditions de vie, sous peine de perdre leur confiance à cette étape cruciale de la vie de la Mission. À cette fin, j'exhorte tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à accélérer le déploiement des unités et des moyens qu'ils ont promis de mettre à la disposition de l'opération. J'engage également les États Membres à fournir les unités de soutien encore manquantes, dont des moyens aériens, afin de permettre à la MINUAD de devenir pleinement opérationnelle.

51. Dans le processus en cours, il est primordial que le Gouvernement coopère avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en vue de faciliter le déploiement de la Mission et de lever les obstacles aux opérations de la MINUAD. À cet égard, je me félicite de la signature, le 9 février, de l'Accord sur le statut des forces et attends avec intérêt son application. Cela étant, l'action que nous menons pour promouvoir l'application de la résolution 1769 (2007) et contribuer à mettre un

terme à la souffrance de millions de civils dans la région ne pourra aboutir que si toutes les parties au conflit déposent leurs armes et s'engagent à emprunter la voie du dialogue. Je les exhorte à procéder de la sorte sans plus attendre.
